



AVIS A LA POPULATION

13 janvier 2011

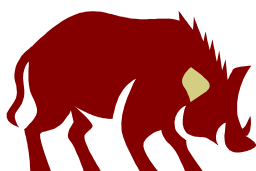
COMMUNE DE ROSSFELD

Permanence du Conseiller Général :

M. Brendlé, Conseiller Général, tiendra sa prochaine permanence cantonale le mardi 18 janvier 2011 de 11h00 à 12h00 au restaurant « l'Etoile » à KOGENHEIM.

Battue de chasse :

La prochaine battue de chasse aura lieu le dimanche 16 janvier 2011.



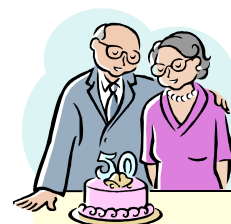
COLLECTE DE TOMBOLAS

Les membres de l'U.T.L. passeront le samedi 29 janvier 2011 le matin pour une collecte de tombolas.

Merci d'avance pour votre générosité !

NOCES D'OR ou NOCES DE DIAMANT

Nous prions les couples ayant contracté leur mariage à Rossfeld ou ailleurs, en 1961 ou en 1951, et désireux de fêter officiellement leurs noces d'or ou de diamant, de bien vouloir se faire connaître à la mairie dès que possible.



CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Les membres du Conseil de Fabrique de l'Eglise St Wendelin passeront courant du mois de janvier pour la traditionnelle quête pour le chauffage de l'église.

Merci pour votre générosité !

LE RAMONEUR VIENDRA CHEZ VOUS...



à partir du lundi 17 janvier 2011 !

Pour tout rendez-vous, veuillez téléphoner au 03.88.08.47.88

Prévention des risques d'accidents des facteurs

**Pensez à déneiger
votre trottoir et
l'accès à votre boîte
aux lettres !**

Pour la sécurité de tous, les habitants de la commune sont invités à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles. Les facteurs distribuent votre courrier 6 jours sur 7, et durant les intempéries hivernales, leur mission est rendue difficile lorsque les accès aux boîtes aux lettres ne sont pas dégagés.

Enfin, pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir des cendres, du sable, du gravier, de la sciure de bois ou du sel.

**Votre chien et
votre
facteur !**

Les morsures de chien représentent l'une des premières causes d'accident de travail pour les facteurs. En effet, 2 000 facteurs sont mordus chaque année en France.

Votre chien n'est pas méchant, mais il peut se montrer imprévisible ou être effrayé. Et un chien qui a peur est un chien potentiellement dangereux.

Comme nous souhaitons maintenir de bonnes relations avec votre compagnon, nous vous remercions de le maintenir à l'écart du facteur.

Voici quelques conseils simples qui vous permettront de réduire les risques d'agression :

Conseil n° 1 : assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette sont accessibles à votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.

Conseil n° 2 : assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à la bonne hauteur de votre portail et au bon entretien de vos clôtures.

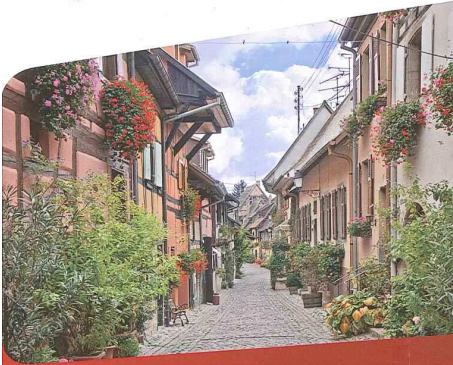
Conseil n° 3 : lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.

Conseil n° 4 : si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.



Communiqué du Conseil Général du Bas-Rhin : vous êtes propriétaire, louez votre logement sans risque grâce à la GRL 67

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN
AU CŒUR DE VOS VIES



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

**LOUEZ VOTRE LOGEMENT
SANS RISQUE GRÂCE À LA
GRL 67**

→ Le Conseil Général du Bas-Rhin prend en charge la GRL (Garantie des Risques Locatifs) pour la mise en location à certains ménages.



Dans la logique du plan départemental de l'habitat (PDH), le Conseil Général du Bas-Rhin confirme sa volonté d'être le chef de file de la politique de l'habitat sur le territoire départemental en dehors de celui de la communauté urbaine de Strasbourg et constitue ainsi l'interlocuteur naturel de référence des communes, des intercommunalités, des opérateurs de l'habitat (promoteurs, bailleurs HLM, associations et aménageurs) et des particuliers.

Dans ce cadre, le Département souhaite développer une offre d'habitat répondant aux besoins des Bas-Rhinois dans leur parcours résidentiel. Afin de faciliter l'accès des ménages modestes à une offre locative dans le parc privé, notamment les jeunes en début de parcours professionnel, j'ai souhaité soutenir le dispositif national de garantie des risques locatifs (GRL).

Le Département a saisi l'opportunité de l'existence de ce dispositif national pour l'adapter au contexte bas-rhinois en créant la « GRL 67 ». Cet outil permet de garantir les revenus locatifs des bailleurs du parc privé qui la souscrivent, à condition que le ménage locataire satisfasse à des conditions d'accès déterminées.

La GRL 67 consiste en la prise en charge de la prime d'assurance pour tous les propriétaires mettant en location un logement sur le territoire départemental hors communauté urbaine de Strasbourg à un ménage :

- ◆ dont le taux d'effort est compris entre 28 et 50 %, ou relevant d'une situation précaire au regard de l'emploi dans la limite d'un taux d'effort de 50 %,
 - ◆ dont les revenus au jour de l'entrée dans les lieux ne dépassent pas un plafond de ressources équivalent aux plafonds de ressources du PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Le Conseil Général financera ainsi la prime pour 200 ménages par an ayant contracté un nouveau bail. Celle-ci est remboursée par le Département aux propriétaires remplissant les conditions, une fois par an, dans la limite de deux ans. Le paiement d'une 3ème année est possible pour les logements peu consommateurs d'énergie, c'est-à-dire les logements dont la consommation énergétique est classée en étiquette A, B, C ou D d'un diagnostic de performance énergétique.

C'est le collecteur d'action logement (1 % logement) CILGERE qui apporte son concours au Département pour la promotion du dispositif auprès des particuliers et l'assistance aux propriétaires. Celui-ci délivre notamment un certificat d'éligibilité au dispositif qui garantit au propriétaire la prise en charge par le Conseil Général.

Durant les mois de janvier et février,
 l'Union Théâtrale et de Loisirs
 de Rossfeld vous présente, sa nouvelle pièce
 « Wild West charivari !! »

Au vu du succès remporté, l'U.T.L. a décidé de rajouter une représentation supplémentaire le vendredi 11 février 2011 à 20h00.

Encore beaucoup de rire et de rebondissements en perspective !

Renseignements et réservations chez
 Jean-Luc RINGEISEN au 03.88.74.40.75 ou chez
 Vêtements KNOPF à Benfeld (durant les heures d'ouverture) au 03.88.74.43.26

Les anniversaires du mois de janvier et du mois de février



Un mois de janvier sans gelée, n'amène jamais une bonne année.

Le 04 janvier :	Mme Irène DAMBACH	91 ans
Le 07 janvier :	Mme Geneviève WEHRLI	86 ans
Le 21 janvier :	M. Jean-Paul LEICHER	76 ans
Le 28 janvier :	Mme Germaine PFEIFFER	85 ans
Le 29 janvier :	Mme Raymonde DAMBACH	77 ans
Le 29 janvier :	M. Joseph HURSTEL	89 ans
Le 1er février :	M. Camille DREYFUS	80 ans
Le 20 février :	M. André WARTH	76 ans
Le 23 février :	Mme Marie-Madeleine WARTH	79 ans
Le 24 février :	Mme Lucie MISTRE	82 ans
Le 27 février :	M. Lucien WILHELM	76 ans

Joyeux anniversaire !